



ARTISANS
DU MONDE

POUR UN COMMERCE
ÉQUITABLE

Le commerce équitable en vallée du Jourdain - Palestine ?

Comment promouvoir la souveraineté alimentaire
dans un contexte d'occupation



LE COMMERCE ÉQUITABLE EN VALLÉE DU JOURDAIN - PALESTINE ?

Par Marie-Paule JAMMET & Jean HUET – coprésidents de la fédération Artisans du Monde

édito

Artisans du Monde agit au quotidien pour et avec le peuple Palestinien

La vie sous occupation est un défi quotidien pour les Palestiniens car ils subissent une atteinte permanente à leurs droits humains. Le commerce équitable ne prétend pas, par ses actions, résoudre la complexité de cette situation de conflit. Mais en offrant aux paysans de ces territoires des opportunités pour la vente de leurs productions, il contribue à lutter contre l'isolement économique et la concurrence des colonies, conséquence directe de l'occupation. Les exportations des colonies israéliennes (illégalées au regard des résolutions de l'ONU) sont quinze fois supérieures aux productions palestiniennes, non pas parce que les palestiniens n'ont pas les capacités de produire eux-mêmes, mais parce qu'ils en sont empêchés : accaparement des terres, accès à l'eau limité, fermes divisées ou champs difficilement accessibles, etc.

Le projet de soutien porté par Artisans du Monde et d'autres ONG auprès des partenaires palestiniens de la vallée du Jourdain peut contribuer à plusieurs titres au développement durable des populations locales. Initié en partenariat étroit avec l'organisation PARC*, il vise le

renforcement d'une filière de production traditionnelle : les dattes. La commercialisation à l'export dans un premier temps, mais surtout le rétablissement d'une filière de vente locale, ont pour objectif la restauration progressive d'une souveraineté alimentaire aujourd'hui perdue. La vallée du Jourdain, riche en ressources et en patrimoine, peut constituer le « poumon agricole » de la Palestine.

Ce « Bulletin Equité » riche d'informations explique les enjeux et objectifs de cette filière dans un contexte si particulier. Les apports de spécialistes de cette région, les éclairages historiques et les témoignages des habitants, nous apportent des clés de compréhension pour mieux appréhender en quoi le commerce équitable peut constituer une action de solidarité et un levier pour toute une population fragilisée du fait d'enjeux géopolitiques qu'elle subit depuis trop d'années.



M-P. Jammet



J. Huet

sommaire

PALESTINE / VALLÉE DU JOURDAIN : ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX SPÉCIFIQUES

- L'ONU, Israël et la Palestine 3
- Ce que dit le droit international et... la réalité du terrain 4
- Pourquoi lutter pour les droits du peuple palestinien - témoignages. 5
- Vallée du Jourdain : libérer le poumon de la Palestine ! 5
- La vallée du Jourdain en chiffres 7

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE EN VALLÉE DU JOURDAIN

- Une filière équitable « dattes » pour contribuer à la souveraineté alimentaire des paysans 8
- L'ONG PARC investit dans le développement de la filière dattes 9
- AFPS: un exemple de soutien technique et politique aux paysans 10
- La Jordan Valley Solidarity : une ONG pour faire connaître et reconnaître la spécificité de la vallée du Jourdain 11
- L'action des collectivités territoriales 12

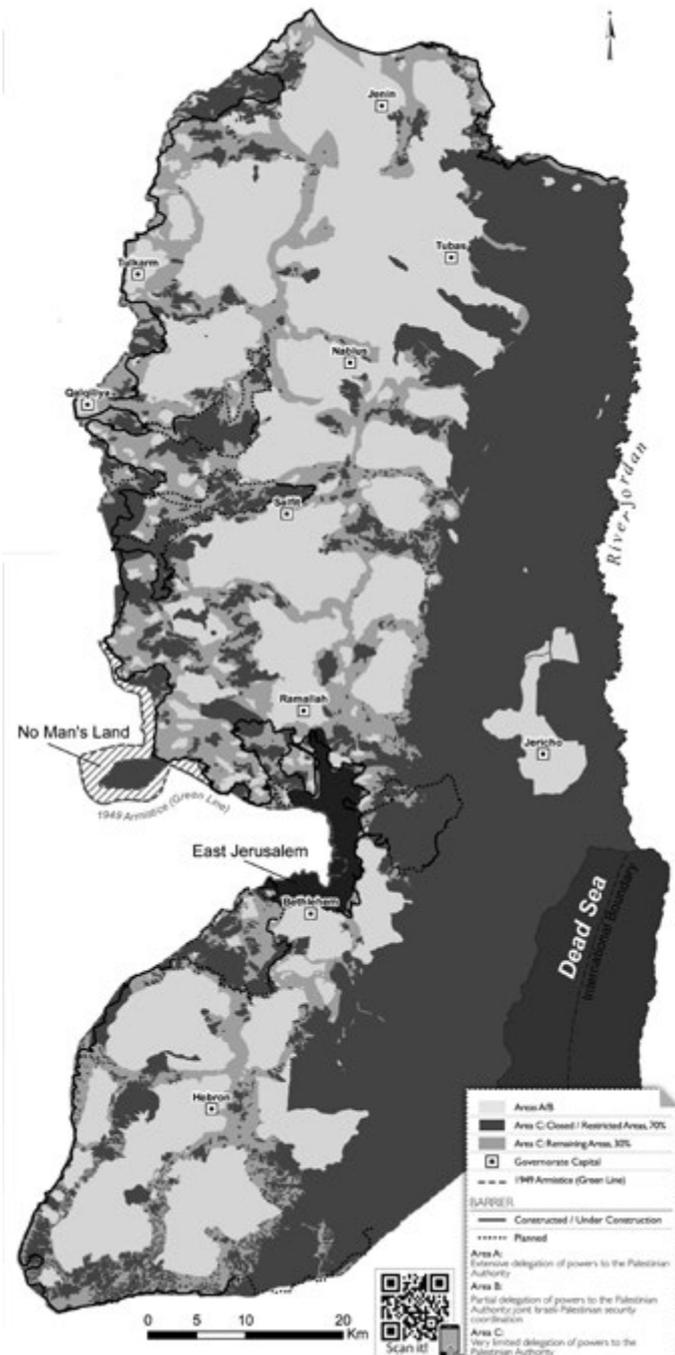
SENSIBILISER, COMPRENDRE LA PALESTINE ET SE MOBILISER

- Pourquoi parler de la Palestine ? 13
- Quand Artisans du Monde donne la parole aux acteurs. 14
- L'action de « la Plateforme » : faire connaître et reconnaître la situation de la vallée du Jourdain 16
- Se mobiliser : le plaidoyer et les campagnes citoyennes 16

- POUR ALLER PLUS LOIN 18

L'ONU, Israël et la Palestine

par Dominique Vidal - Historien et journaliste



« Complexe » : c'est l'adjectif qu'on utilise le plus souvent pour qualifier l'affrontement israélo-palestinien.

Si l'on a en vue l'histoire de ce conflit, cette affirmation est pertinente. Tant de facteurs – économiques, politiques, idéologiques, religieux, diplomatiques et militaires – et d'acteurs – locaux, régionaux et internationaux – s'y entremêlent que toute simplification empêcherait une vraie compréhension de cette « guerre de cent ans ».

Mais si l'on pense à l'issue pacifique de cette dernière, c'est au contraire l'adjectif « simple » qui convient. L'ensemble des résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) dessine très précisément le cadre d'une solution.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU avait partagé la Palestine jusque-là sous mandat britannique en deux États, l'un juif et l'autre arabe, Jérusalem étant placée sous régime international. Hélas, cette partition ne se réalisa pas : Israël vit le jour, avec un territoire augmenté d'un tiers, mais pas l'Etat arabe. Et 800 000 Palestiniens durent prendre le chemin de l'exil... Le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale accorda à ces derniers le droit au retour – ou à une indemnisation.

En juin 1967, lors de la guerre dite « des Six-Jours », Israël s'empare du reste de la Palestine, mais aussi du Sinai égyptien et du Golan syrien. Le 22 novembre de la même année, le Conseil de sécurité fait du droit à l'existence et à la sécurité de l'État d'Israël, mais aussi du « retrait des forces armées israéliennes des Territoires occupés » – y compris Jérusalem-Est – les conditions d'une paix durable. Le texte anglais parle, lui, « de » territoires occupés...

Le 30 novembre 1970, l'Assemblée générale mentionne pour la première fois explicitement le « droit à l'autodétermination » du peuple palestinien. Et, le 8 décembre 1972, elle considère comme « nuls et non avenues » les « changements opérés par Israël dans les Territoires arabes occupés », considération qui, par la suite, se doublera d'une condamnation aussi bien des transferts de population que de l'implantation de colonies de peuplement. Le 22 novembre 1974, en présence de Yasser Arafat qu'elle a invité à s'adresser à elle, elle reconnaît « le droit à la souveraineté et à l'indépendance nationale du peuple palestinien » – c'est alors que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est « invitée à participer aux séances et aux travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur ».

« Nulle et non avenue » la loi fondamentale votée par la Knesset, le Parlement israélien, pour faire de « Jérusalem une et indivisible » la « capitale » de l'Etat d'Israël.

Enfin, le 12 mars 2002, le Conseil de sécurité affirme, « une vision où deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans des frontières sûres et reconnues ». Et, le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale accueille en son sein – comme observateur – l'Etat de Palestine.

Bref, le droit international consiste à créer un État palestinien aux côtés d'Israël, dans les frontières d'avant la guerre de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, le démantèlement des colonies israéliennes et une solution juste du problème des réfugiés sur la base du droit au retour ou à compensation. Autant de conditions que le gouvernement de Benjamin Netanyahu refuse. La communauté internationale saura-t-elle les lui imposer ?

Ce que dit le droit international et... la réalité du terrain

“En 1979, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont pris des mesures en ce qui concerne l'établissement de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés au mépris du droit international (Quatrième Convention de Genève de 1949) et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies”

Site de l'ONU - la question palestinienne



Le droit international

→ **Résolution 242 du conseil de sécurité de l'ONU (22 novembre 1967)**. Le Conseil de sécurité condamne l'« acquisition de territoire par la guerre » et demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés ». Il affirme « l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique » de chaque Etat de la région.

→ **Article 49 de la Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (12 août 1949)** : « Les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre Etat, occupé ou non, sont interdits, quel qu'en soit le motif. [...] »

Les règles des accords d'association Union Européenne – Israël

→ **Article 2** : « les relations entre les parties de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques, qui inspirent leurs politiques internes et internationales et qui constituent un élément essentiel du présent »



→ **Une directive de l'Union européenne (juin 2013)** dispose que « tous les accords entre l'État d'Israël et l'Union Européenne doivent indiquer sans ambiguïté et explicitement qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967 »



et pourtant... la réalité du terrain

→ Depuis le début des années 1970, Israël établit des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés en 1967. (site de l'ONU - la question palestinienne).

→ Plus de 500 000 colons israéliens vivent dans plus de 200 colonies en différentes régions de la Cisjordanie occupée. Parallèlement, les colonies ont été intégrées à Israël proprement dit, brouillant ainsi les frontières entre Israël et la Cisjordanie d'avant 1967 acceptées internationalement (APRODEV, 2012).

→ Les exportations des colonies vers l'UE se montent à 230 millions d'euros, contre 15 millions d'euros pour les exportations palestiniennes. (Banque Mondiale, 2012)

Pourquoi lutter pour les droits du peuple palestinien - témoignages.



Pierre Stambul (coprésident de l'UJFP - Union Juive Française pour la Paix)

Des Juifs pour les droits du peuple palestinien. On mélange souvent juif, sioniste et israélien. À l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), nous refusons le choix que certains voudraient nous imposer : être complice ou traître.

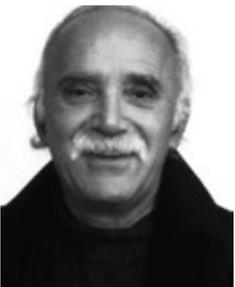
Nous ne sommes ni l'un ni l'autre. Nous dénonçons obstinément les crimes qui se commettent en notre nom. Notre judaïsme se réfère à l'égalité des droits et au « vivre ensemble ». Il ne peut que combattre ce qui est à l'oeuvre au Proche-Orient : occupation, colonisation, apartheid, racisme... Notre judaïsme plonge ses racines dans la mémoire des Juifs parias de l'Europe, résistant à l'antisémitisme et au nazisme, combattant le colonialisme. Nous considérons que la politique israélienne actuelle est à la fois criminelle contre les Palestiniens dont l'existence et la dignité sont niées, mais aussi suicidaire pour les Juifs.



Nurit Peled (professeure à l'université hébraïque de Jérusalem et militante pacifiste)

Je défends les droits des Palestiniens parce qu'ils sont opprimés, leur sang est versé impunément, leurs enfants sont la proie d'une occupation armée brutale et je sens que je dois être à leur côté en tant que mère et en tant qu'être humain.

En tant qu'israélienne, je dois veiller à ce que l'étoile de David ne devienne pas la swastika, et que les enfants d'Israel ne se transforment pas en monstrueuses machines à tuer. Jusqu'ici j'ai peu de succès. J'aime mes voisins et je veux qu'ils soient libres et heureux.



Michel Warschawski (journaliste, militant pacifiste et président du Centre d'information alternative de Jérusalem)

Né juste après la guerre, et ses massacres de masse, j'ai grandi dans les souvenirs de l'occupation nazie en France qu'ont survécue mes parents et grands parents. Pendant mon enfance, L'occupation [avec un grand L] était omniprésente, synonyme de racisme, de persécution, d'exclusion, de haine et de mort.

Et voilà qu'en juin 1967, je suis confronté à une occupation, différente certes mais une occupation quand même, dans laquelle, cette fois, j'appartiens aux camps des occupants, pas des victimes. Il était pour moi quasi naturel que je m'engage dans le combat contre l'occupation, aux côtés des Palestiniens qui en étaient les victimes.

A quoi j'ajouterai, une éducation fortement antiraciste et anticolonialiste, qui, pour mes parents étaient une composante du Judaïsme, et une leçon à tirer de l'histoire des Juifs à travers les siècles. C'est avant tout comme Juif que s'est construit mon engagement militant aux côtés des Palestiniens.

Vallée du Jourdain : libérer le poumon de la Palestine !

par Pierre BLANC, rédacteur en chef de la revue « Confluences Méditerranée, »¹

Avec le vote récent à l'Assemblée générale de l'ONU, la Palestine vient d'être accueillie de plain-pied dans la communauté internationale. Mais pour que l'Etat palestinien ne soit pas à ranger définitivement au rang de chimère, il faut qu'il soit ancré à un territoire viable. Or contrairement à ce que d'aucuns peuvent parfois affirmer avec affectation, pour mieux masquer leur déni, la possibilité d'une Palestine existe. Encore faut-il que le territoire puisse donner sa pleine mesure.

Malheureusement, aujourd'hui, bien des entraves empêchent la vitalité du territoire de s'exprimer. C'est particulièrement le cas de la vallée du Jourdain dont les potentialités sont bien réelles. Il n'est qu'à regarder le versant jordanien de la vallée pour constater à quel point cet espace est propice au développement. L'usage de l'eau y a permis l'émergence d'une agriculture dynamique et le développement d'agglomérations dont le niveau de vie est tout à fait honorable ! Cette comparaison saisissante souligne l'étendue des verrous que les Israéliens ont installés sur un espace qui représente le tiers de la surface des territoires palestiniens.



Un « maximum de territoire pour Israël pour un minimum d'Arabes »

C'est dès 1967 que la vallée du Jourdain a commencé à être transformée par les nouveaux occupants israéliens. Au lendemain de la guerre des Six-jours, un plan de colonisation a été conçu par Yigal Allon*, la priorité étant donnée à la vallée du Jourdain. Pensée à des fins stratégiques, la colonisation de cet espace fut facilitée par l'exode massif des Palestiniens lié à cette guerre, seule la ville de Jéricho n'ayant pas été « évacuée ». Selon le plan Allon, cette bande de terre fournissait « un maximum de sécurité et un maximum de territoire pour Israël pour un minimum d'Arabes ». Destinées à créer un glacis israélien, ces colonies se sont multipliées et densifiées après l'arrivée du Likoud en 1977. Par-delà les colons, au nombre de quelque 9 500, c'est l'emprise territoriale des colonies et plus largement d'Israël qui pose problème dans la vallée du Jourdain. Depuis 1967, les Palestiniens sont fortement contraints dans leur accès à l'eau souterraine, seule la com-

pagnie israélienne Mékorot pouvant forer en profondeur pour approvisionner les colonies de la vallée et celles des autres secteurs de la Cisjordanie. Par ailleurs, bien des pans de terres fertiles ont été confisqués pour les allouer aux exploitations coloniales qui vendent dattes et agrumes sur les marchés internationaux en violation du droit international. Ainsi entre les confiscations foncières et le difficile accès à l'eau, les Palestiniens utilisent huit fois moins de terres agricoles que ne le font les Jordaniens de l'autre côté du Jourdain. Le pastoralisme longtemps très pratiqué dans la zone est lui aussi considérablement entravé par les spoliations foncières et la transformation de terrains de parcours en zones d'habitat colonial. A tout cela s'ajoute le découpage territorial depuis les accords d'Oslo, qui veut que la vallée du Jourdain soit classée en zone C. Autrement dit, depuis cet accord intérimaire devenu durable, les Israéliens exercent une souveraineté totale sur 94% de

la vallée. Les aménagements palestiniens quels qu'ils soient et les permis de construire sont donc ainsi dévolus au pouvoir arbitraire israélien. Autant dire que les possibilités de croissance de l'habitat y sont très limitées. Il faut ajouter que l'accès à la vallée est étroitement contrôlé par Israël. L'Etat hébreu empêche ainsi l'entrée des Palestiniens autres que les résidents, dont le nombre de 60 000 est très en deçà de la population palestinienne cinq fois plus nombreuse à la veille de la guerre des Six-jours. Entre cet exode de 1967 et cette actualité à tout le moins difficile - l'établissement impossible des Palestiniens venus d'ailleurs et un chômage élevé qui pousse parfois au départ -, la vallée du Jourdain apparaît bien vide à celui qui la traverse. Le contraste est particulièrement saisissant entre cette région à haut potentiel et les densités élevées de Ramallah et plus encore de la bande de Gaza.

Un potentiel agricole et touristique important

S'intéresser à la vallée du Jourdain est donc d'une actualité vibrante à un moment où l'affirmation d'un Etat palestinien suppose qu'une réflexion territoriale soit conduite.

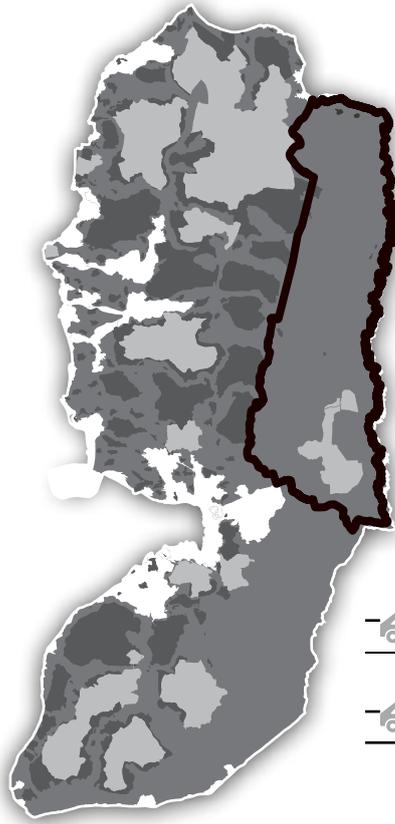
Dans cet espace, situé dans l'ancienne faille qui s'étend du rift africain jusqu'à la Turquie, les possibilités agricoles sont réelles : l'eau du sous-sol y est abondante, les sols y sont profonds et le climat chaud y permet des cultures toute l'année. Une récente étude de la Banque mondiale a montré que, si les restrictions israéliennes étaient levées dans la vallée, 50 000 donums** supplémentaires

pourraient être très rapidement cultivés en légumes, fleurs et aromates, ce qui représenterait une valeur ajoutée d'un milliard de dollars, à la condition bien sûr que des unités de transformation y soient établies. La Banque mondiale propose également un scénario encore plus ambitieux qui souligne en creux l'ampleur de la perte économique que la spoliation foncière fait subir aux Palestiniens de la vallée du Jourdain. Toutefois, les possibilités ne se réduisent pas à l'agriculture. Dans une zone qui a vu s'ériger la première ville du monde - Jéricho - et où coule le célèbre fleuve du Jourdain,

les possibilités touristiques y sont également avérées. Enfin, n'oublions pas que la vallée du Jourdain borde une partie de la mer Morte dont le potentiel économique peut s'exprimer, surtout si les projets de sauvetage à l'étude aujourd'hui sont mis en oeuvre. Le mal-développement de la vallée du Jourdain n'est donc pas une fatalité. Les voisins jordaniens en offrent la démonstration tous les jours. Redonner aux Palestiniens l'usage de la vallée, c'est permettre à ses résidents d'y vivre dignement, c'est donner à la Palestine un poumon nécessaire et c'est ainsi promouvoir la paix que beaucoup espèrent !

La vallée du Jourdain en chiffres

Source : brochure de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine : www.plateforme-palestine.org



→ Occupation de l'espace

La vallée du Jourdain est à 95% en zone C et 5% en zone A&B

ZONE A l'autorité palestinienne assure la sécurité et l'administration.

ZONE B sous responsabilité administrative de l'autorité palestinienne et contrôle israélien des questions de sécurité.

ZONE C sous contrôle total israélien infrastructure et constructions interdites aux palestiniens.

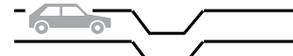
→ Entraves à la liberté de mouvement



4 checkpoints



8 monticules de terres coupant les routes

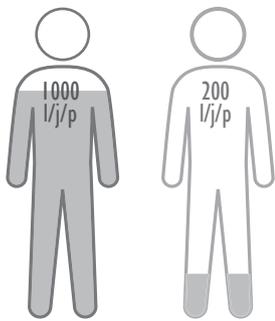


6 tranchées couvrant 25 km



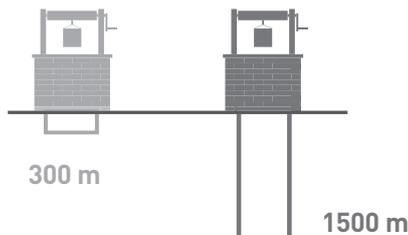
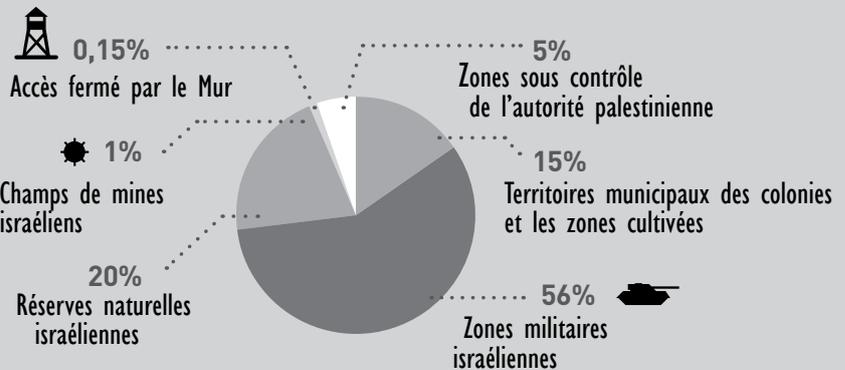
4 portails agricoles

→ L'eau



En 2010, la consommation moyenne en eau des Palestiniens était de 200 L/j/pers. ; celle des colons de 1000 litre/jour/pers.

→ Répartition des Terres



Les colons israéliens sont autorisés à creuser des puits 5 fois plus profonds que ceux des Palestiniens. Les puits palestiniens sont par conséquent asséchés.



Avant le début de l'occupation les Palestiniens de la vallée du Jourdain avaient **254 puits**. Aujourd'hui, ils n'ont plus accès qu'à **24 puits**, soit 10%, les autres ayant été confisqués ou détruits par Israël.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN VALLÉE DU JOURDAIN / PALESTINE

Une filière équitable «dattes» pour contribuer à la souveraineté alimentaire des paysans

par David ERHART, Fédération Artisans du Monde

Artisans du Monde : un acteur de commerce équitable militant

Artisans du Monde est engagé auprès des partenaires palestiniens depuis plus de 15 ans. Nous cherchons à soutenir économiquement les producteurs palestiniens marginalisés au travers de nos filières équitables. Elles sont aussi pour nous, un outil de réflexion sur les origines politiques de cette situation et de mobilisation citoyenne pour les dénoncer.

Mais, plus encore qu'ailleurs, le commerce équitable en Palestine n'est pas aisé : il fait face aux contraintes logistiques d'un commerce sous occupation (délais, blocages, administration). Il fait aussi face à des oppositions idéologiques qui veulent voir dans notre soutien au peuple palestinien, en dépit de notre honnêteté intellectuelle, un acte porteur d'antisémitisme.

Faut-il le rappeler : nous ne considérons et n'avons jamais considéré cette problématique sous des angles ethniques ou religieux. Nous ne cessons de répéter, à qui veut bien l'entendre, que le fondement de notre engagement, en Palestine comme ailleurs, reste le seul respect du droit international et des droits humains.

Exporter des dattes pour assurer la souveraineté alimentaire



Dans ce contexte, le projet de développement de la filière «dattes de la vallée du Jourdain», porté par nos partenaires du PARC, revêt un enjeu particulièrement important à nos yeux : celui de contribuer à soutenir des paysans qui vivent dans un contexte d'occupation exacerbé, remettant quotidiennement en cause leurs droits les plus fondamentaux. Face à l'impossibilité de produire des cultures vivrières, faute de ressources (confisquées par les colonies - terre, eau, intrants, déplacements, etc.), l'ONG PARC a identifié une filière stratégique : la datte Medjool. C'est une culture à fort potentiel commercial et adaptée à ce contexte - naturel et politique - car économe en eau, en intrants, et poussant sur des sols salés.

Mais la culture de dattes permet-elle de contribuer à la sécurité et la souveraineté alimentaire ? Si elle ne le permet pas directement (auto-consommation), elle permet cependant de dégager une source de revenus importante pour nourrir les familles (sécurité alimentaire) et de continuer à exploiter leurs terres en luttant ainsi pacifiquement contre l'occupation (souveraineté alimentaire et politique).

Développer les marchés internationaux et locaux et sensibiliser sur les enjeux de cette filière

Le commerce équitable sud-nord permet de contribuer à ces objectifs, mais pour autant, le projet porté conjointement par AdM et le PARC ne se limite pas à cela... En s'appuyant sur la réalisation d'outils d'éducation et de plaidoyer (en France et en Palestine), le projet vise à moyen et long terme le développement des filières sud/sud et de la consommation locale, seuls gages d'autonomie et de développement économique durable pour les paysans palestiniens.

L'ONG PARC investit dans le développement de la filière dattes

Extrait des documents de l'ONG PARC par Olivier FLUMIAN, Fédération Artisans du Monde



PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee) est l'organisation non gouvernementale palestinienne leader dans le développement rural, la protection de l'environnement et l'autonomisation des femmes. Elle a été fondée en 1983 en réponse à l'absence de service de formation agricole pour les agriculteurs palestiniens et est devenue une des principales ONG palestiniennes. PARC compte sur la participation active des producteurs avec lesquels elle travaille. Elle comporte 6 antennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et possède 3 centres de formation agricole. L'ONG a mené de nombreux projets de développement de filières agroalimentaires : production et commercialisation d'huile d'olive, de maftoul (semoule), de zaatar (mélange d'épices) et de dattes Medjool. Actuellement, elle participe à la création d'un réseau d'acteurs de commerce équitable en Palestine visant à développer les débouchés locaux pour les produits palestiniens.

Accompagner le développement économique en vallée du Jourdain

PARC conduit un projet de relance et de soutien à la production en vallée du Jourdain pour développer l'autonomie des paysans palestiniens et celle de l'économie palestinienne en territoires occupés, et particulièrement en vallée du Jourdain, territoire aux enjeux politiques et économiques stratégiques. Ceci a permis la création d'emplois dans une coopérative à Jéricho (20 femmes) tout en renforçant les paysans du groupement coopératif (50 producteurs).

Pour renforcer la filière dattes, PARC a mis en place une usine de transformation et de conditionnement, créant ainsi des débouchés alternatifs aux filières israéliennes pour : valoriser la production,

garantir un prix d'achat rentable pour les paysans, créer des emplois locaux stables, garantir les capacités de stockage et de conservation des dattes pour les besoins du marché local et d'export, et diversifier les produits à base de dattes (confiture, poudre, pâte,...).

Cette usine, financée par différents bailleurs internationaux (dont l'AFD), est un outil moderne de traitement, de conditionnement et de stockage (traitant jusqu'à 500kg de dattes par heure) :

→ Premier tri lors de l'arrivée des dattes, suivi d'un premier lavage. Au moment de la récolte, les fermiers procèdent à un « pré tri » des fruits avant de les vendre à PARC. En moyenne, 20% sont écartées à ce stade.

→ Premier séchage jusqu'à obtenir un taux d'humidité d'environ 35-40%.

→ Désinfection (contre les insectes) par fumigation de contact, qui ne laisse pas de résidus dans les dattes. Rinçage suivi du séchage.

→ Tri et calibrage (chaque datte est prise en photo par une machine, analysée par un ordinateur qui détermine alors son calibre et sa qualité).

→ Les dattes sont réparties dans les différents emballages.

→ 2 chambres froides et un congélateur peuvent contenir environ 300 tonnes

→ L'usine permet aussi la transformation des dattes en produits dérivés (pâte de dattes, sirop ou jus).

Partenariat avec Artisans du Monde

En plus de l'activité de production et de commercialisation, PARC travaille avec Artisans du Monde à la réalisation d'outils de sensibilisation et de promotion (film, plaquettes, etc.) pour accompagner le développement d'actions de promotion des dattes en France mais aussi et surtout en Palestine. Il s'agit en effet, de développer les marchés locaux, gages d'autonomie et de durabilité économique pour cette filière.

équité #17

UNE FILIÈRE ÉQUITABLE « DATTES » POUR CONTRIBUER À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DES PAYSANS DE LA VALLÉE DU JOURDAIN

AFPS : un exemple de soutien technique et politique aux paysans

Par "Le groupe projet AFPS - dattes vallée du Jourdain"

Le projet « dattes vallée du Jourdain », est né de la « découverte » en 2008 de cette zone de Palestine occupée, par des militants de l'association France Palestine Solidarité (AFPS).

Cette visite nous a plongés dans le cauchemar que vivent les Palestiniens. L'objectif est apparu clairement : aider les habitants de cette zone (zone C, sous contrôle complet d'Israël), à rester sur leurs terres malgré la pression israélienne constante pour les en faire partir. Et pour cela essayer de leur apporter un complément de revenu. Le travail préparatoire avec nos partenaires palestiniens, le PFU (Palestinian Farmers Union) et l'ONG MA'AN, ont conduit à retenir deux projets complémentaires autour des dattes, « l'or noir » de la vallée :



© AFPS

→ La plantation de dattiers dans la région nord, la vallée d'Al Malih, particulièrement exposée aux incursions/exactions/destructions de l'armée israélienne. Une parcelle d'un dunum (1/10e d'hectare) avec 15 arbres apporte au terme de 4 ans un revenu annuel de l'ordre de 600€, qui passe à 3000€ la 8^{ème} année.

→ La construction de chambres froides, sur les zones de production de la zone C, permettant à des groupes de paysans qui gèrent collectivement ces équipements, de conserver les dattes au-delà de la récolte, et de bénéficier ainsi d'un prix plus rémunérateur (la valeur ajoutée est d'environ 1 € par kg).

Une première phase du projet a été réalisée en 2010/2011 avec la plantation de 225 dattiers et la construction d'une chambre froide d'une capacité de 20 tonnes.

La bonne fin de ce projet pilote nous a conduit à engager un programme sur 3 ans.

Aujourd'hui 750 arbres ont été plantés dans la zone d'Al Malih, et 3 chambres froides réalisées à Al Jiftlik (20 tonnes), Al Auja (agrandissement d'une chambre existante, à 120 tonnes), Marj Al Ghazal (60 tonnes).

Ce programme a été financé par des sources multiples : des dons de groupes locaux de l'AFPS, de particuliers qui ont « parrainé » un arbre, d'associations partenaires, des subventions de collectivités locales et territoriales (Conseil régionaux IDF et Bourgogne, Conseil Général du Val de Marne, Ville de Dijon et communauté urbaine de Le Creusot-Montceau les Mines) et, pour 50% du programme triennal, de l'Agence Française de Développement (AFD).



© AFPS

Le projet a également permis de développer les contacts avec les acteurs locaux, notamment le PARC, le gouvernorat de Jéricho, le PGFTU.

Au-delà des premiers échanges noués avec Artisans du Monde (AdM) en Ile de France, autour du projet d'importation de dattes de la vallée du Jourdain, l'AFPS, à travers sa centaine de groupes locaux, sera partenaire actif des actions d'animation montées par AdM dans les prochains mois.

La Jordan Valley Solidarity : une ONG pour faire connaître et reconnaître la spécificité de la vallée du Jourdain

Extrait site www.jordanvalleysolidarity.org par Olivier FLUMIAN, Fédération Artisans du Monde

Photos et visuel : © MA'AN development Centre & Jordon Valley popular Committes

La campagne Jordan Valley Solidarity relie des palestiniens de la vallée du Jourdain avec leurs soutiens internationaux. Ses objectifs : protéger les Palestiniens qui y vivent ainsi que l'environnement unique de la vallée. Il faut surveiller, enregistrer et prévenir tout abus des droits humains par l'armée et les colons.

L'occupant annexe progressivement toute la vallée du Jourdain, étend les colonies illégales, démolit des maisons, entrave les déplacements, impose couvre-feux, arrestations et détentions arbitraires, confiscations de terres, obstacles multiples pour l'accès à l'eau, à l'électricité, à la santé et l'éducation. En 2003, pour défendre la population locale, des militants de la vallée ont lancé une campagne qui s'est ensuite propagée à l'ensemble de la vallée. Elle n'a aucune source de financement, sauf dans les rares cas où une personne/institution finance un projet que la campagne a entrepris.

La première tâche de la campagne vise à renforcer les Palestiniens dans la vallée en fonction des priorités locales.

Ainsi, la campagne a :

- construit des écoles,
- réalisé des conduites d'eau à usage local,
- construit des routes,
- reconstruit les structures détruites par l'occupant formé sur les méthodes traditionnelles de construction
- utilisant briques, foin et argile,

La deuxième tâche est la sensibilisation aux niveaux national et international sur le sort des Palestiniens de la vallée.

Elle a consisté à :

- réaliser des outils écrits, audio et vidéo que les défenseurs des Palestiniens peuvent utiliser ;



- inviter des témoins médiatiques à visiter la région ;
- convaincre les organismes internationaux de fournir les services nécessaires à la population et surveiller les politiques israéliennes.

Subsistent deux grands défis. Le premier obstacle à la mobilisation locale est la grande distance entre les communautés de cette vallée de 150 km de long. Il n'y a pas de transports en commun rentables et disponibles pour les Palestiniens dans la vallée, y compris les organisateurs de la campagne. De plus, il n'y a aucune infrastructure palestinienne de communication en dehors des Zones A et B alors que le réseau téléphonique israélien est très coûteux. L'Internet est inutile dans la vallée car seule une infime minorité est connectée. Le manque de financements permettant à la Campagne de rester indépendante est l'autre défi majeur. Malgré cela, la lutte continue, enracinée dans la détermination palestinienne à rester et à récupérer ce qui lui a été volé.



L'action des collectivités territoriales

Par Véronique MOREIRA, Vice-présidente du Conseil régional de Rhône Alpes, déléguée à la Coopération solidaire



ÉQUITÉ : Quelles sont vos motivations et vos objectifs pour impliquer votre collectivité auprès des acteurs palestiniens ?

Pour Rhône-Alpes, coopérer avec la Palestine, c'est avant tout reconnaître aux palestinien/nes leurs droits de gérer leur territoire, d'accéder à une vie digne, de vivre sur une terre qu'ils peuvent cultiver, de penser l'avenir...

Nous voulons et nous pouvons participer à la construction d'une culture de paix et participer au processus de paix israélo-palestinien et ainsi dans l'ensemble moyen-oriental, paix qui conditionne notre avenir à tous. Cela passe par le respect des droits humains et la construction d'un développement durable et équitable.

Les actions de coopération avec la Palestine cherchent à permettre aux autorités locales de renforcer leurs compétences et les institutions pour répondre aux nécessités fondamentales que sont l'accès à l'eau, à l'éducation, le développement de productions locales...

ÉQUITÉ : Quelles actions votre collectivité mène-t-elle en Palestine dans le cadre de la coopération décentralisée ?

Nous échangeons avec les représentants du gouvernorat de Jéricho et les communautés de communes locales, pour les appuyer dans la mise en place d'une stratégie de développement local, notamment agricole. C'est un travail à long terme.

Plus concrètement, nous soutenons des organisations de Rhône Alpes qui conduisent :

- des installations de systèmes de collecte et de stockage d'eau
- l'émergence et le développement de filières de commerce équitable
- des formations à destination des plus défavorisé/es des échanges autour de la culture de paix et la résistance non violente
- un projet touristique de chemins de randonnée qui permettra d'ouvrir ce territoire aux échanges, et de trouver des marchés pour l'agriculture et l'artisanat locaux.

ÉQUITÉ : Vous soutenez le projet de développement d'une filière de dattes équitable porté par Artisans du Monde et le PARC. Pourquoi vous êtes-vous engagés à nos côtés sur ce projet ?

Parce que ce projet cherche à appuyer les agriculteurs et agricultrices pour améliorer leurs conditions de production et de commercialisation et les capacités d'organisation des organisations paysannes, afin d'assurer des revenus décents et un emploi durable.

Le commerce équitable, c'est à la fois permettre aux agriculteurs/trices d'avoir une maîtrise de leur production, et des revenus justes, et aussi permettre aux consommateurs/trices d'avoir une maîtrise de leur consommation, en connaissant la provenance de leurs achats. Elles/ils peuvent ainsi soutenir des paysan/nes, qui sont actuellement empêchés de produire et souvent de vendre, en favorisant des conditions justes d'accès à la terre et à l'eau et l'écoulement de leurs productions sur les marchés locaux nationaux et internationaux.

ÉQUITÉ : Comment envisagez-vous la poursuite de votre engagement en faveur du développement de cette filière ?

La Région Rhône Alpes soutiendra Artisans du Monde pour l'émergence de cette filière, le soutien aux agriculteurs/trices, la formation.

Il faudra également assurer le lien avec les autres organisations travaillant sur ce territoire pour diffuser les bonnes pratiques, mutualiser les moyens (accès à l'eau, logistique, matériels agricoles, microcrédit, etc.)

Le lien avec les autorités locales et les collectivités locales, en particulier les communautés de communes et le gouvernorat, devra être renforcé, pour assurer que le travail s'inscrit bien dans les politiques publiques de soutien et de développement économique et en particulier de l'agriculture de ces territoires.

Enfin, l'information et la communication devront être renforcées en Rhône Alpes pour faire connaître les produits, la situation des populations de la vallée du Jourdain, et permettre aux rhônalpin/es de se mobiliser, notamment par leur consommation.



Pourquoi parler de la Palestine ?

Par Erika Girault, Fédération Artisans du Monde

Le conflit israélo-palestinien est un sujet difficile à évoquer en public et surtout auprès des jeunes. En effet, ce sujet est toujours un tabou pour le plus grand nombre. L'une des raisons semble en être la culpabilité des pays responsables du génocide de la population juive lors de la deuxième guerre mondiale. Lorsqu'on parle de soutien au peuple palestinien dans la plupart des pays européens, très vite arrivent les soupçons d'antisémitisme, et c'est la question de la religion qui s'installe pour prendre toute la place. Lorsqu'on évoque le soutien au peuple palestinien, très vite les esprits se tournent vers des idées reçues de ces terroristes en keffieh qui lancent des roquettes et que les médias ont tendance à mettre en exergue en rapportant quelques images très courtes, souvent sorties de leur contexte pour évoquer ce conflit qui dure depuis plus de 60 ans maintenant.

Rappelons tout d'abord qu'en Israël/Palestine, nous sommes en situation d'occupation d'un peuple par un autre. Qu'elles se situent au Proche-Orient, au Sahara Occidental ou ailleurs sur la planète, qu'elles soient économiques, qu'elles soient politiques, les situations d'occupation et de colonisation riment de toutes façons avec oppression d'une puissance occupante sur une population rendue plus vulnérable. Or ce qui nous importe, nous en tant que société civile, ce ne sont ni des histoires de religion, ni des histoires politico-politiciennes, mais bien le respect des droits économiques, sociaux, culturels, environnementaux, de manière équitable pour toute l'humanité. C'est ce que nous dénonçons et c'est ce que nous devons, éducateurs, professeurs, parents... aujourd'hui enseigner aux générations futures ainsi qu'autour de nous : les droits humains doivent être accessibles à toute la population humaine.

Alors que des opérations meurtrières comme par exemple « Plomb Durci » s'abattent sur des populations civiles sous l'œil du monde, que des attaques contre des flottilles humanitaires internationales pour la paix se répètent avec la complicité d'autres États et que des villages bédouins sont rasés et des familles expulsées, l'État d'Israël, en toute impunité et au mépris des résolutions de l'ONU, du droit international, des droits humains, continue son combat. Israël intègre même tranquillement l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE), sans conditions, et l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël se fortifie d'années en années.

Voilà pourquoi parler de la Palestine, c'est parler de ces gens, agriculteurs, étudiants, commerçants, mamans et enfants, prisonniers qui voient leurs droits piétinés. Voilà pourquoi on veut parler de cette population occupée, qui ne peut accéder à l'eau, à la terre, à un logement décent, à une alimentation saine et

suffisante, à des soins médicaux de qualité, à la libre-circulation, et à tant d'autres droits humains. Nous voulons parler d'eux en faisant référence aux droits reconnus par les Nations Unies, aux textes dûment ratifiés par des dizaines d'états, et non pas de manière émotive ou misérabiliste !

Notre rôle d'organisation de solidarité internationale est de sensibiliser sur les conditions de vie des Palestiniens et surtout sur leur accès aux droits. Toute la difficulté sera de centrer le débat sur l'approche humaniste et solidaire de nos actions. Nous sommes des militants des droits humains. Nous voulons montrer comment le commerce équitable est un outil de résistance, un outil de lutte non-violente qui vise à permettre à des producteurs et à leur famille de s'organiser pour vivre décemment.

Pour Artisans du Monde, parler de la Palestine est une question de justice, de solidarité envers un peuple opprimé. Face à l'absence de volonté politique nationale et internationale, le pouvoir de mobilisation des citoyens s'impose. Et parce qu'il faut d'abord comprendre pour agir, Artisans du Monde, association d'éducation populaire et agréée par l'éducation nationale, propose des animations et crée des outils éducatifs afin de faciliter un plus fort engagement citoyen.



Quand Artisans du Monde donne la parole aux acteurs

Réalisés par Erika GIRAULT, Fédération Artisans du Monde (octobre 2013)

Famille BESHARAT, village de Musaffah, vallée du Jourdain, Palestine



ÉQUITÉ : Racontez-nous votre quotidien

Nous habitons à proximité du check point de Hamra, entre Al Jiftlik al Musaffah et Naplouse. Nous sommes installés sur cette terre depuis 40 ans. Nous sommes sous couvre-feu à partir de 20h. Toute la zone alentour est gardée par des militaires qui font des rondes, sans parler des caméras de surveillance pour « protéger » les colonies. On subit des incursions militaires tous les deux jours environ : les soldats du check point rentrent dans la maison et demandent nos papiers d'identité. C'est absurde, c'est toujours les mêmes... Nous sommes une soixantaine de personnes à vivre ici, c'est toujours long. Nous construisons une extension en dur pour la maison, nous ne pouvons pas tenir tous ici... nous avons déjà tenté

plusieurs fois mais, à chaque fois, elle a été détruite sous prétexte que nous n'avions pas d'autorisation du gouvernement israélien. Je suis berger et vends mon fromage de brebis à Naplouse. Je n'ai plus le droit d'emmener pâturer mes bêtes dans la montagne : c'est la zone C. Les jeeps poursuivent les bêtes, les colons les prennent lorsqu'elles s'approchent trop des colonies. Nous n'avons jamais reçu les déclarations de confiscation de bétail. Un peu plus au Nord, vers Khirbet ar Ras Al Ahmar, l'armée a creusé sur environ 5 kilomètres, une tranchée de 5 à 6 mètres de profondeur. Ceci a l'effet d'un mur pour nous : le bétail ne peut plus circuler, les charrettes et les voitures non plus. Les accidents de bêtes sont nombreux. Les colons disent que c'est pour se protéger des palestiniens de la zone A. Voilà pourquoi nous n'osons plus amener les bêtes au pâturage. Je dois donc acheter du fourrage et du foin. Je dois aussi acheter de l'eau (33€ / m³). Cela baisse considérablement ma marge, car je ne peux pas vendre le fromage plus cher.



Famille KHALDOUN, Village de Ein Beda vallée du Jourdain, Palestine

Cette famille habite dans une maison qui se trouve au cœur d'une plantation coloniale. Toutes les routes menant à cette maison sont des routes qui desservent les champs et les serres de la plantation...



ÉQUITÉ : Quel est le problème le plus récurrent ?

Le pire, c'est le lac d'eaux usées que la colonie a établi à l'entrée de chez nous. Sont rejetées les eaux agricoles, chargées d'intrants chimiques... ça empeste nuit et jour (effectivement, nous, les visiteurs, nous peinons à respirer l'air libre. On aperçoit même un cadavre d'âne gisant à la surface de l'eau, attirant tout un tas de mouches et de bêtes...). Les enfants et nous même avons des problèmes respiratoires, depuis le temps que nous respirons cette puanteur.

ÉQUITÉ : Quel est le comportement des colons à votre égard ?

On subit des incursions militaires nocturnes assez fréquentes par les patrouilles qui « protègent » les colons. A chaque fois qu'un vol est commis à la plantation, nous sommes accusés. Nous avons des visites des colons eux-mêmes : ils restent là des heures à nous interroger, ils inspectent toute la maison... puis ils repartent."



ÉQUITÉ : Etes-vous libres de vos mouvements ?

Personne n'est libre de ses mouvements sous occupation ! Pour nous c'est pire ! D'abord, il y a le chemin de l'école, puis des courses, on est obligé de traverser la colonie pour sortir. On se fait arrêter tout le temps et je ne compte plus le nombre d'amendes (630€) reçues pour « présence en zone interdite ». Je ne peux pas payer, évidemment ! Ensuite, nous ne pouvons plus faire pâturer le troupeau... Où le ferions-nous ? Nos terres sont maintenant

cultivées par eux. Nos chèvres ne sortent pas de leur enclos, nous devons acheter le fourrage, nous n'avons même pas d'espace pour le faire pousser nous-même ! Ça revient très cher, le fromage n'est plus rentable ! Le pire, c'est que des fois nous sommes obligés, par manque d'argent, d'aller travailler dans la plantation, à contrecœur, bien sûr, mais a-t-on le choix ? Ils nous connaissent, ils ont déjà pris nos terres, ils pourraient nous laisser tranquilles...

Marcel Ghesquiere, bénévole Artisans du Monde Boulogne sur Mer

ÉQUITÉ : Peux-tu nous raconter la dernière action de rue organisée par l'équipe Artisans du Monde (AdM) de Boulogne sur Mer en solidarité avec la Palestine ?

Comment vous-y êtes-vous pris ?

L'action consistait à ériger un mur dans une rue piétonne du centre-ville pour symboliser le Mur de séparation en Israël. Nous avons dû préalablement demander une autorisation à la mairie pour l'utilisation du domaine public. Le public a été informé sur l'événement, par moyens habituels : presse, tracts, réseaux sociaux. Nous avons ensuite invité les artistes amateurs et tous ceux qui le souhaitaient à réaliser un dessin ou à écrire un texte et à l'apporter le moment venu. Pour monter le mur, nous avons stocké à l'avance des grandes boîtes en carton, sans trop d'inscriptions dessus. On avait également prévu des rouleaux de gros scotch, une table, des feuilles de carton blanc et des feutres pour permettre aux passants de s'exprimer. Enfin avaient été préparés des tracts à distribuer pour expliquer la démarche. L'action a mobilisé plusieurs bénévoles car il faut à la fois monter le mur, aider aux dessins et discuter avec le public.

ÉQUITÉ : Vous n'avez pas eu de difficultés d'ordre administratif ?

Non, aucune difficulté pour obtenir l'autorisation. En plus, ni vent ni pluie ne nous ont gênés, ce qui est exceptionnel à Boulogne !

ÉQUITÉ : Quelle était la réaction des passants ?

En général nous provoquons surprise et intérêt chez les gens, qui demandent "c'est quoi ? Qu'est-ce que vous faites ?". Mais certains longent le mur d'en face pour ne pas être concernés ou font des réflexions du type "Vaudrait mieux s'occuper des problèmes des

Boulonnais". Le plus souvent les gens écoutent et acceptent le tract voire écrivent un mot ou font un dessin pour accrocher au mur.

ÉQUITÉ : Vous n'avez pas été confrontés à des actes d'hostilité ?

Nous n'avons eu qu'une seule réaction franchement hostile : celle d'un jeune homme agressif qui a failli en venir aux mains avec un bénévole. Il nous a fallu les séparer.

ÉQUITÉ : Est-ce que les médias ont relayé l'information et est-ce que les élus locaux ont réagi ?

Nous avons eu deux articles dans la presse locale, un positionnement d'AdM comme défenseur du droit et la visite de conseillers municipaux... même du député maire !



L'action de « la Plateforme » : faire connaître et reconnaître la situation de la vallée du Jourdain

Par Claude LEOSTIC, présidente de la PFONG*

Depuis le début de l'occupation, Israël s'efforce d'isoler la vallée du Jourdain du reste de la Cisjordanie en imposant des restrictions d'accès strictes. La vallée du Jourdain est dans sa quasi-totalité (94%) en "zone C", autrement dit sous contrôle total israélien, répartie en zones militaires fermées, colonies et réserves naturelles. Toutes ces zones sont interdites d'accès aux Palestiniens. Ce qui les empêche d'avoir accès à leurs terres et leurs ressources, particulièrement l'eau. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine se mobilise pour parler et agir en faveur de la vallée du Jourdain :

Organisation du colloque « vallée du Jourdain, un potentiel entravé » au Sénat

Réunis au Sénat à l'invitation de la Plateforme Palestine, chercheurs, experts, ONG, élu(e)s ont tenté de répondre à la question : quel développement sous occupation ? En se basant sur l'exemple criant de la vallée du Jourdain, dépossédée de ses ressources par la colonisation israélienne. La vallée du Jourdain est l'objet d'une stratégie très claire de la part d'Israël, comme l'a développé Shawan Jibrin, directeur d'Al Haq, la plus ancienne ONG de défense des droits de l'Homme palestinienne « Afin de réaliser ce plus large objectif qui est d'annexer la vallée du Jourdain, les stratégies israéliennes se manifestent par une variété de pratiques qui contribuent à créer un environnement de plus en plus insupportable pour les communautés palestiniennes qui y vivent ». Puis le ministre palestinien de l'eau, Shaddad Attili, a poursuivi : « je suis le

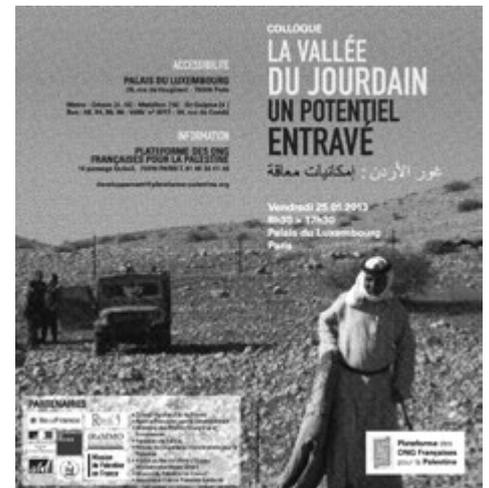
ministre virtuel de l'eau, je suis le ministre qui ne décide de rien. Sur le terrain, les 9 400 colons juifs dans la vallée du Jourdain reçoivent la même quantité d'eau que les 2,5 millions de Palestiniens de Cisjordanie ». Quelle est l'action des ONG palestiniennes dans ce contexte ? Sami Khader, de l'ONG palestinienne Maan a montré que « seul un petit nombre d'organisations, palestiniennes ou internationales, mènent des activités ou des projets dans la vallée du Jourdain ».

Des campagnes et des outils d'éducation

Pour pouvoir faire comprendre et schématiser la situation dans la vallée du Jourdain, ce sont trois infographies qui ont été réalisées, présentes sur le site de la Plateforme, sur trois thématiques fondamentales : l'eau, la terre et les colonies israéliennes.

Pour faire connaître et mobiliser sur la situation dans la vallée du Jourdain, la

Plateforme a développé plusieurs outils : le premier est la brochure « Colonisation israélienne Palestine en danger » qui revient en 10 pages sur la nécessité d'étiqueter et interdire les produits des colonies (voir article sur cette campagne ci-après). La plateforme organise par ailleurs des formations.



Se mobiliser : le plaidoyer et les campagnes citoyennes

La campagne BDS (Boycott Désinvestissement et Sanctions), réponse citoyenne contre le commerce illégal avec les colonies

Par Jean Guy Greilsamer, membre de la campagne BDS France

Dans le cortège des maux engendrés par l'occupation des territoires palestiniens, il faut souligner la mise en question de la souveraineté alimentaire palestinienne par la colonisation et la commercialisation de ses produits en Europe, premier marché pour les produits agricoles israéliens. Cette

souveraineté alimentaire est directement liée à l'appropriation des ressources par le système colonial. De même qu'on ne trouve plus d'eau douce à Gaza, les légumes de la vallée du Jourdain, grenier maraîcher de la Palestine, sont menacés de disparition par l'épuration ethnique en cours dans cette zone. La commercialisation des

produits de la colonisation participe donc gravement de cette catastrophe écologique. L'impunité constante jusqu'ici accordée à Israël permet de cultiver le leurre d'une relation équilibrée entre des belligérants de force égale et l'inconscience sur les conséquences physiques d'une telle politique.

* Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

La colonisation de la Cisjordanie n'est que l'un des aspects du régime colonial d'expropriation qui vise aussi bien les Palestiniens d'Israël dont les Bédouins du Néguev chassés aujourd'hui de leurs terres ancestrales, la population de Gaza (soumise depuis 7 ans à un blocus insupportable), et les réfugiés, à qui le droit au retour est refusé.

C'est dans ce contexte que plus de 170 associations de la société civile palestinienne ont lancé en juillet 2005 la Campagne de Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) contre les institutions israéliennes, à l'image des sanctions, désinvestissements et boycotts économiques, sportifs, culturels, universitaires, qui ont contribué à mettre fin à l'Apartheid en Afrique du Sud.

Contre le commerce illégal avec les colonies, la Campagne BDS France déploie des actions de sensibilisation citoyennes et pacifiques pour que les produits incriminés soient retirés des étalages. Ces actions s'adressent aux consommateurs, aux distributeurs, aux services des douanes, et pour être efficaces visent les sociétés qui commercialisent les produits.

Ainsi la Campagne BDS a contribué il y a plusieurs années à mettre en faillite la société Agrexco, exportatrice de fruits et légumes provenant principalement des colonies.

Aujourd'hui une cible importante est la société Mehadrin, de même nature qu'Agrexco et dont un dépôt se situe en région d'Avignon.

→ **Pour aller plus loin :**

- brochure « Cultures d'injustice », publiée par les organisations palestiniennes agricoles et de la société civile.

- Site de la Campagne BDS France : www.bdsfrance.org
campagnebdsfrance@yahoo.fr



Obtenir l'étiquetage et l'interdiction des produits des colonies israéliennes

Par Maxime Guimberteau, Chargé de communication à la PFONG

Chaque année les importations européennes en provenance des colonies israéliennes en Cisjordanie représentent quinze fois plus que celles venant du reste du territoire palestinien occupé (1). Selon les rapports de l'association israélienne « Who Profits » (2), cela concerne des produits agricoles et industriels présents sur le marché français et européen. La vallée du Jourdain est directement concernée. Plus de 80 % des dattes provenant des colonies de la vallée du Jourdain sont destinées à l'exportation, elles représentent la majorité de l'exportation israélienne de dattes. C'est aussi le cas des produits cosmétiques de la marque Ahava, les machines à gazéifier Sodastream. L'Union

européenne contribue ainsi au développement économique des colonies israéliennes.

Or, à l'heure actuelle, le consommateur français ne peut pas savoir si un produit venant d'Israël n'a pas été fabriqué dans les colonies. Indiquer l'origine d'un produit est une obligation légale qui a pour objet de permettre au consommateur de faire son choix en connaissance de cause. Au regard du droit international, les colonies ne font pas partie de l'État d'Israël, mais les produits issus des colonies sont souvent vendus comme ayant été « Fabriqués en Israël », ce qui induit les consommateurs en erreur. Il s'agit d'une fraude à l'origine.

La mobilisation porte ses fruits

Face à cette situation, une quarantaine de députés français promeuvent, aux côtés de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, l'étiquetage des produits des colonies, une obligation légale qui permettrait aux consommateurs de choisir un produit en connaissant sa provenance exacte. 16 députés se sont officiellement adressés à Laurent Fabius pour lui demander que la France agisse pour une plus grande transparence. La mobilisation porte ses fruits. Un an après le Conseil des Ministres européens de mai 2012, le dossier est aujourd'hui dans les mains des services de Mme Ashton et de la Commission européenne. La France s'est jointe à 12 pays pour demander à la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères que « nos consommateurs ne soient pas trompés par de fausses informations et d'être en cohérence avec une politique constante de l'UE concernant les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés ».

Une interdiction de l'importation de produits des colonies est légitime

L'étiquetage est une première étape. Les gouvernements européens peuvent interdire l'importation de produits des colonies. En effet, si l'étiquetage constitue une initiative favorable à la protection du consommateur, une interdiction de l'importation de produits des colonies est légitime. Les gouvernements ont des devoirs au regard du droit international, notamment celui de ne pas reconnaître comme légale une situation créée par une violation du droit international et de ne pas prêter assistance au maintien de cette situation illégale.

→ **Pour agir :** interpelliez vos parlementaires et signer la pétition en ligne : www.plateforme-palestine.org (rubrique nos campagnes)



[1] « La Paix au Rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes » publié par 22 ONG européennes, octobre 2012

[2] www.whoprofits.org

POUR ALLER PLUS LOIN...

Des sites internet

- www.platorme-palestine.org
- www.france-palestine.org
- www.protection-palestine.org
- www.cmca-med.org



Des vidéos



- Cinq caméras brisées de Emad Burnat et Guy Davidi 2011. www.youtube.com/watch?v=t63A-Xdxwec&feature=player_embedded
- Documentaire : Rue Abu Jamil de Alexis Monchovet et Stéphane Marchetti - 2010. www.lcp.fr/emissions/docs-ad-hoc/vod/3156-rue-abu-jamil
- Documentaire : Sans rires, jeux sous surveillance de Nicolas Dupuis et Delphine Dumas - 2010. www.platorme-palestine.org/spip.php?article2196
- Documentaire : Jerusalem, the east side story de Mohamed Alatar - 2007. www.platorme-palestine.org/spip.php?article2196
- DVD : Tant qu'il y aura des oliviers d'Artisans du Monde - 2007. <http://outils.artisansdumonde.org>
- Documentaire : Iron Wall de Mohamed Alatar - 2005. www.platorme-palestine.org/spip.php?article2196
- Film : L'anniversaire de Leila de Rashid Masharawi - 2008
- Film : Le sel de la mer de Annemarie Jacir - 2008
- Film : Les citronniers de Riklis Eran - 2008
- Webdocumentaire : Les accords d'Oslo 20 ans après de Cédric Gerbehaye - 2013. <http://broken-hopes.fr>

Des parutions

- Essai : Israël-Palestine, vérités sur un conflit d'Alain Gresh - 2010
- Essai : Boycott, désinvestissement, sanctions d'Omar Barghouti - 2010
- Essai : Un autre Israël est possible de Michel Warschawski et Dominique Vidal - 2012
- Atlas : Atlas des Palestiniens: un peuple en quête d'un Etat de Jean-Paul Chagnollaud - 2011(nlle éd. 2014)
- BD : L'intruse de Roannie et Oko en 4 tomes - 2009 Brochure : Palestine, pour en finir avec les idées reçues de la PFONG - 2013



Des outils pédagogiques

- Mallettes pédagogiques d'Artisans du Monde : des DVD, des études de filière, des manuels et trames d'animations pédagogiques, des outils de sensibilisation et de communication sur les filières du commerce équitable avec PARC en Palestine. <http://outils.artisansdumonde.org>
- Jeu vidéo Global Conflict - Palestine : dans la peau d'un journaliste vous évoluez en terre sainte et vous devez transmettre au monde les infos. <http://global-conflicts-palestine.softonic.fr>
- Jeu video Peace Maker : vous êtes un dirigeant et vous devez parvenir à rétablir la paix au Proche-Orient, si vous y arrivez, vous aurez le prix Nobel ! www.peacemakergame.com

Des cartes

- Accès et fermetures en Cisjordanie et à Jérusalem (ONU) : www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_west_bank_access_restrictions_dec_2012_geopdf_mobile.pdf
- Le Mur dans les territoires : www.platorme-palestine.org/article.php3?id_article=1646
- Le réseau routier : www.info-palestine.net/article.php3?id_article=8079
- L'archipel de Palestine Orientale : http://boutique.monde-diplomatique.fr/boutique/fiche_produit.cfm?ref=PPA&type=17





ARTISANS
DU MONDE

POUR UN COMMERCE
ÉQUITABLE

→ ARTISANS DU MONDE c'est :

- › Le 1^{er} réseau de magasins spécialisés de commerce équitable en France animé par des milliers de bénévoles et salariés
- › Une première association Artisans du Monde créée en 1974 ; depuis 1981, une **fédération nationale** de **154 organisations**
- › **Des points de vente** associatifs répartis sur toute la France qui commercialisent des produits **artisansaux et alimentaires** d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie
- › Un partenariat avec **120 groupements de producteurs du Sud**



→ LE COMMERCE ÉQUITABLE

- › offre à des organisations d'artisans et de paysans défavorisés, une relation durable fondée sur **une juste rémunération, le respect de l'humain et de l'environnement.**
 - › leur permet de vivre dignement de leur travail, de **satisfaire des besoins essentiels et de développer des projets sociaux** (santé, éducation, habitat...) dans leur communauté.
- **Artisans du Monde défend un commerce équitable à trois dimensions :**
- › **commerciale**, pour offrir des débouchés et un revenu aux producteurs,
 - › **éducative**, pour mieux informer le public,
 - › **de plaidoyer**, pour mobiliser les citoyens en faveur d'un commerce mondial plus juste.
- › Nos magasins sont des lieux de **consommation citoyenne de proximité**, où le public peut **s'informer, s'éduquer et s'engager pour un monde plus équitable.**

Ce bulletin a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence Française du Développement, du conseil régional Île de France, du conseil régional Rhône Alpes et de la fondation "Un monde par tous".
 Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de la Fédération Artisans du Monde et des auteurs des articles, et de ce fait ne représentent en aucun cas les points de vue officiels des partenaires financiers.



IMPRIM'VERT®
 Imprimé par l'imprimerie Maugein sur papier recyclé avec de l'encre végétale.

| **Rédaction** : Fédération Artisans du Monde - 14 rue de la Beaune - 93181 Montreuil sous Bois
 | Tél. 01 83 62 83 93 | www.artisansdumonde.org
 | **Coordination de la rédaction** : David ERHART et Olivier FLUMIAN
 | **Maquette** : Delphine CRAPLET

équité #17

LE COMMERCE ÉQUITABLE EN VALLÉE DU JOURDAIN - PALESTINE ?

